

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE
DE LA VIGNE AUX CHAMPS
2 RUE DES SABLES – 41140 THESEE**

**COMPTE RENDU REUNION DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 04 FEVRIER 2021**

L'an deux mil vingt et un, le quatre février, à dix-sept heures trente,
Le Comité Syndical, légalement convoqué le 27 janvier 2021, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de la commune de Thésée, sous la présidence de Monsieur MARINIER Jean-François.

Présents : MM. MARINIER Jean-François – BOUCHER Jean-Claude – CHARLUTEAU Daniel - YOUST Johnny – ALLION Gilles – ROSET Jean-Jacques – LAVEYSSIERE Hervé – GILLET Jean-Luc, Titulaires,

Excusés ayant donné un pouvoir : Mme POULLAIN Anne-Laure donne pouvoir à M. MARINIER Jean-François, M. TROTIGNON Michel donne pouvoir à M. CHARTIN Joël, M. ARMAND donne pouvoir à M. CHARLUTEAU Daniel,

Absents excusés : M. BRAULT Jean-Luc

La séance est ouverte à 17h30.

DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE

M. CHARLUTEAU Daniel est nommé secrétaire de séance.

DEBAT DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Monsieur MARINIER procède à la présentation du tableau des dépenses prévues sur les sections d'investissement et de fonctionnement pour l'exercice 2021.

Le SIAEP devrait engager :

- 538.318,99 euros de dépenses d'investissement
- Et 181.540,00 euros de dépenses de fonctionnement.

Ces montants ont été repris et répartis dans les deux tableaux de préparation budgétaire.
Les sections sont équilibrées.

Le budget sera présenté de façon plus détaillée lors du prochain conseil syndical au cours duquel seront présentés les résultats du compte de gestion, le compte administratif et enfin le budget primitif 2021.

DELIBERATION – PARTICIPATION DES COMMUNES DANS LE CADRE DE TRAVAUX

Les communes qui composent le SIAEP de La Vigne aux Champs ont des projets respectifs qui amènent le syndicat à engager des travaux d'adduction d'eau potable (renforcement des réseaux, prolongation des réseaux...).

Pour la période 2021-2023 à venir, les communes ont prévu :

- Thenay : Renouvellement de 650 m linéaire
- Noyers = Renouvellement de 500 m linéaire
- Monthou sur Cher = Renouvellement de 60 m linéaire
- Projet du département – Modification d'un carrefour = 200 m linéaire

Le coût global de ces opérations a été chiffré à 700.000 euros.

Le président a souhaité proposer aux membres du conseil syndical une participation conjointe du SIAEP et des communes dans le cadre de projets communaux nouveaux, conduisant à une création de réseau. Elle pourrait être fixée à 50%.

Une convention serait systématiquement rédigée afin d'appuyer l'accord entre les parties.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil syndical, à l'unanimité :

- acceptent cette participation conjointe, à hauteur de 50%, entre le SIAEP de La Vigne aux Champs et les communes dans le cadre de nouveaux projets communaux entraînant une création de réseau
- Et autorisent le président à signer les conventions rédigées

DOSSIER M. COSTE PAUL – PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL

Monsieur **COSTE** a été placé en retraite pour invalidité à compter du 1^{er} août 2020.

Il ne fait donc plus partie de nos effectifs depuis ce jour.

Son solde de tous comptes lui a été versé au mois d'octobre 2020.

Monsieur **COSTE**, par l'intermédiaire de son avocate, nous a, depuis, demandé le versement d'une indemnisation des préjudices subis, à hauteur de 12.000 euros.

Afin de mettre un terme à cette situation, et de façon amiable, le président propose aux membres du conseil syndical d'accepter cette proposition.

Maître VAILLANT, avocate du SIAEP, a rédigé un protocole d'accord transactionnel dans lequel :

Le SIAEP s'engage à indemniser Monsieur **COSTE** avant le 15 mars 2021.

Monsieur **COSTE**, pour sa part, s'engage à renoncer à tous droits, actions amiables ou judiciaires et prétentions envers le SIAEP.

Une fois signée par les deux parties, cette convention sera considérée comme irrévocable et ne pourra en aucun cas être dénoncée.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du conseil syndical acceptent le règlement de l'indemnisation demandée par M. **COSTE** et autorisent le président à signer le protocole d'accord transactionnel.

Une copie de ce protocole sera transmise à chaque membre du conseil.

FACTURATION DE L'EAU POTABLE

Monsieur CHARLUTEAU, lors d'un rendez-vous fixé le 22 janvier, a pu s'entretenir avec M. VIGUIÉ (Trésorier de Contres) sur notre système de facturation.

La gestion de notre facturation devient difficile pour la trésorerie. Notre syndicat leur impose un travail plus conséquent que les autres collectivités et cela ne leur convient plus.

Des questions ont été abordées telles que :

Quelle solution serait envisageable pour le SIAEP ?

Comment pourrait s'organiser la gestion de notre facturation ? Devons-nous choisir un prestataire ?

Le SIAEP devrait-il revenir à une facturation semestrielle....

Monsieur VIGUIÉ a soumis deux options pour le syndicat, qui vous sont présentées dans le tableau joint. Et selon lui, il serait préférable de revenir à une facturation semestrielle.

Après avoir pris connaissance des solutions proposées par le trésorier, les membres du conseil syndical s'entendent sur le fait que le SIAEP doit conserver la gestion de sa facturation.

Le SIAEP se doit de rester proche de ses abonnés et de continuer à leur fournir ses services.

Les membres du conseil syndical sont unanimes sur le fait de stopper dès à présent la facturation trimestrielle.

La facture du mois de mars 2021 ne sera donc pas établie. La prochaine facture qui sera proposée à nos abonnés sera la facture réelle du mois de juin 2021.

Un courrier d'information sera rédigé courant février et envoyé aux abonnés. Ce courrier sera accompagné d'un coupon permettant la demande du prélèvement automatique ou de la mensualisation.

Afin de renforcer notre service, un recrutement sera très certainement à prévoir.

Ce nouveau poste pourrait nous permettre de développer l'accueil abonnés, de gérer le recouvrement et d'anticiper le départ prochain de Daniel (prise en charge de la partie administrative de son poste).

SITE INTERNET

Le SIAEP de La Vigne aux Champs a le souhait de développer et renforcer sa communication auprès de ses abonnés.

Pour cela, la création d'un site internet devient indispensable.

Les abonnés pourraient y trouver toutes les informations utiles, telles que nos tarifs, nos travaux réalisés ou à venir, les dates des relèves, de facturation...

Deux prestataires ont été sollicités : « Réseau des communes » et « ATTIKCREATION ».

Réseau des communes propose des sites dits « vitrines » qui ne semblent pas adaptés à nos souhaits.

Le président propose donc de s'orienter vers ATTIKCREATION.

Cette société est représentée par Mme POULLAIN Anne-Laure, élue de Thenay, et membre du conseil syndical.

Les prestations proposées sont les suivantes :

- Création du site internet : 2.400,00 euros (non soumis à TVA)
- Hébergement du site par Amen.fr : 29,88 euros TTC/an
- Création d'un nouveau logo : 850,00 euros (non soumis à TVA)

Les membres du conseil syndical acceptent cette proposition de faire appel à ATTIKCREATION.

Monsieur ARMAND, vice-président, a été désigné pour travailler avec Mme POULLAIN sur la mise en forme du site.

QUESTIONS DIVERSES :

Impayés Loir et Cher Logement :

Monsieur CHARLUTEAU souhaite revenir sur le fait que son contact chez Loir et Cher Logement n'a pas honoré les rendez-vous fixés et ne répond plus ni aux appels téléphoniques, ni aux mails.

Actuellement ce bailleur nous doit environ 6.000 euros.

Les factures de leurs compteurs généraux ont été réglées. Mais toutes les factures liées à leurs locations restent impayées.

Le risque pour le SIAEP est que ces règlements ne se fassent jamais. Nous devons nous attendre à perdre ces sommes.

La séance a été levée à 19h00